



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

ÉLECTIONS MSA  
du 20 au 31 janvier 2020

VOTER C'est  
utile !

sur internet ou par courrier

## ELECTIONS 2020 de la MSA Berry-Touraine

En application des dispositions énoncées :

- dans le décret 2009-326 du 25 mars 2009 relatif aux pouvoirs du Conseil d'administration des MSA et de son Président en matière d'élections institutionnelles,
- dans l'article L.723-35 du Code Rural et de la pêche maritime,
- dans l'article R.121-1 du Code de la Sécurité Sociale,
- dans la circulaire 2019-002 du 26 février 2019 «Etablissement des listes électorales»,
- dans la circulaire 2019-006 du 3 juillet 2019 «Etablissement des circonscriptions et candidatures» et son annexe 1,

Et

- sur la base des listes définitives des électeurs arrêtées par la Commission Elections le 19 septembre 2019.

La Commission Elections de la MSA Berry-Touraine a validé lors de sa séance du 16 octobre 2019, la liste des circonscriptions électorales, après avis conforme des Comités de protection sociale portant regroupement de cantons.

La présente délibération, une fois publiée dans les locaux du siège (Blois), dans ceux 2 autres établissements principaux de la MSA Berry-Touraine (Châteauroux et Tours) et sur son site Internet, ouvre la période de dépôt de candidatures, soit à partir du 30 octobre 2019.

La réception des candidatures au siège de la MSA sera close le mardi 19 novembre 2019 à 16 heures.

Fait à Blois le 28 octobre 2019

Le Président,

Pascal CORMERY

## Département de l'Indre

### Indre - 1<sup>er</sup> COLLEGE

Scrutin pluri nominal majoritaire à un tour

Les 12 circonscriptions électorales comprennent 13 cantons.

- 4 postes de titulaires + 4 postes de suppléants sont à pourvoir pour les 11 cantons non regroupés
- 5 postes de titulaires + 5 postes de suppléants sont à pourvoir pour la circonscription CHATEAUROUX-2 / ARDENTES

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs
02 - ARGENTON-SUR-CREUSE	594
03 - LE BLANC	1098
04 - BUZANCAIS	923
05 - CHATEAUROUX-1	87
06 - CHATEAUROUX-2 / ARDENTES	397
07 - CHATEAUROUX-3	61
08 - LA CHATRE	1242
09 - ISSOUDUN	221
10 - LEVROUX	934
11 - NEUVY-SAINT-SEPULCHRE	1402
12 - SAINT-GAULTIER	1225
13 - VALENCAY	1293

**Indre - 2<sup>ème</sup> COLLEGE**

Scrutin de liste à la représentation proportionnelle  
avec répartition complémentaire suivant la règle du plus fort reste

**Les 13 circonscriptions correspondent aux 13 cantons du département (pas de regroupements de cantons)**

**➤ 3 postes de titulaires sont à pourvoir + 3 suivants de liste maximum**

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs
01 - ARDENTES	484
02 - ARGENTON-SUR-CREUSE	315
03 - LE BLANC	781
04 - BUZANCAIS	737
05 - CHATEAUROUX-1	309
06 - CHATEAUROUX-2	282
07 - CHATEAUROUX-3	334
08 - LA CHATRE	587
09 - ISSOUDUN	237
10 - LEVROUX	655
11 - NEUVY-SAINT-SEPULCHRE	587
12 - SAINT-GAULTIER	575
13 - VALENCAY	823

**Indre - 3<sup>ème</sup> COLLEGE**

Scrutin pluri nominal majoritaire à un tour

**Les 12 circonscriptions électorales comprennent 13 cantons.**

- **2 postes de titulaires + 2 postes de suppléants sont à pourvoir pour les 11 cantons non regroupés**
- **3 postes de titulaires + 3 postes de suppléants sont à pourvoir pour la circonscription CHATEAUROUX-3 / ARDENTES**

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs
<b>02 - ARGENTON-SUR-CREUSE</b>	26
<b>03 - LE BLANC</b>	87
<b>04 - BUZANCAIS</b>	93
<b>05 - CHATEAUROUX-1</b>	18
<b>06 - CHATEAUROUX-2</b>	22
<b>07 - CHATEAUROUX-3 / ARDENTES</b>	50
<b>08 - LA CHATRE</b>	74
<b>09 - ISSOUDUN</b>	31
<b>10 - LEVROUX</b>	105
<b>11 - NEUVY-SAINT-SEPULCHRE</b>	74
<b>12 - SAINT-GAULTIER</b>	73
<b>13 - VALENCAY</b>	100

## Département d'Indre et Loire

<b>Indre et Loire - 1<sup>er</sup> COLLEGE</b>
--

Scrutin pluri nominal majoritaire à un tour

Les 15 circonscriptions électorales comprennent 19 cantons.

- 4 postes de titulaires + 4 postes de suppléants sont à pourvoir pour les 13 cantons non regroupés
- 5 postes de titulaires + 5 postes de suppléants sont à pourvoir pour la circonscription TOURS-3 / JOUE-LES-TOURS
- 7 postes de titulaires + 7 postes de suppléants sont à pourvoir pour la circonscription TOURS-1 / TOURS-2 / TOURS-4 / ST-PIERRE

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs
01 - AMBOISE	428
02 - BALLAN-MIRE	204
03 - BLERE	631
04 - CHATEAU-RENAULT	1271
05 - CHINON	870
06 - DESCARTES	1772
08 - LANGEAIS	1319
09 - LOCHES	1167
10 - MONTLOUIS-SUR-LOIRE	185
11 - MONTS	443
12 - SAINT-CYR-SUR-LOIRE	163
13 - SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES	1508
15 - TOURS-1 / TOURS-2 / TOURS-4 / ST-PIERRE	157
17 - TOURS-3 / JOUE-LES-TOURS	80
19 - VOUVRAY	463

**Indre et Loire - 2<sup>ème</sup> COLLEGE**

Scrutin de liste à la représentation proportionnelle  
avec répartition complémentaire suivant la règle du plus fort reste

**Les 19 circonscriptions correspondent aux 19 cantons du département (pas de regroupements de cantons)**

➤ **3 postes de titulaires sont à pourvoir + 3 suivants de liste maximum**

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs
01 - AMBOISE	854
02 - BALLAN-MIRE	437
03 - BLERE	719
04 - CHATEAU-RENAULT	1184
05 - CHINON	1506
06 - DESCARTES	1372
07 - JOUE-LES-TOURS	442
08 - LANGEAIS	1749
09 - LOCHES	1255
10 - MONTLOUIS-SUR-LOIRE	570
11 - MONTS	704
12 - SAINT-CYR-SUR-LOIRE	541
13 - SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN	1425
14 - SAINT-PIERRE-DES-CORPS	346
15 - TOURS-1	444
16 - TOURS-2	366
17 - TOURS-3	297
18 - TOURS-4	292
19 - VOUVRAY	738

**Indre et Loire - 3<sup>ème</sup> COLLEGE**

Scrutin pluri nominal majoritaire à un tour

**Les 15 circonscriptions électorales comprennent 19 cantons.**

- **2 postes de titulaires + 2 postes de suppléants sont à pourvoir pour les 10 cantons non regroupés**
- **4 postes de titulaires + 4 postes de suppléants sont à pourvoir pour la circonscription TOURS-3 / JOUE-LES-TOURS / BALLAN-MIRE**
- **6 postes de titulaires + 6 postes de suppléants sont à pourvoir pour la circonscription TOURS-1 / TOURS-2 / TOURS-4 / ST-PIERRE / MONTLOUIS**

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs
<b>01 - AMBOISE</b>	80
<b>03 - BLERE</b>	66
<b>04 - CHATEAU-RENAULT</b>	128
<b>05 - CHINON</b>	149
<b>06 - DESCARTES</b>	102
<b>08 - LANGEAIS</b>	197
<b>09 - LOCHES</b>	98
<b>11 - MONTS</b>	52
<b>12 - SAINT-CYR-SUR-LOIRE</b>	24
<b>13 - SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES</b>	146
<b>15 - TOURS-1 / TOURS-2 / TOURS-4 / ST-PIERRE / MONTLOUIS</b>	90
<b>17 - TOURS-3 / JOUE-LES-TOURS / BALLAN</b>	48
<b>19 - VOUVRAY</b>	136

## Département de Loir et Cher

### Loir et Cher - 1<sup>er</sup> COLLEGE

Scrutin pluri nominal majoritaire à un tour

Les 14 circonscriptions électorales comprennent 15 cantons.

- 4 postes de titulaires + 4 postes de suppléants sont à pourvoir pour les 13 cantons non regroupés
- 5 postes de titulaires + 5 postes de suppléants sont à pourvoir pour la circonscription BLOIS-1 / BLOIS-2

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs
01 - LA BEUCE	1134
02 - BLOIS-1 / BLOIS-2	204
04 - BLOIS-3	513
05 - CHAMBORD	556
06 - MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	1221
07 - MONTRICHARD	584
08 - ONZAIN	604
09 - LE PERCHE	1685
10 - ROMORANTIN-LANTHENAY	196
11 - SAINT-AIGNAN	913
12 - SELLES-SUR-CHER	475
13 - LA SOLOGNE	311
14 - VENDOME	363
15 - VINEUIL	250



**Loir et Cher - 2<sup>ème</sup> COLLEGE**

Scrutin de liste à la représentation proportionnelle  
avec répartition complémentaire suivant la règle du plus fort reste

**Les 15 circonscriptions correspondent aux 15 cantons du département (pas de regroupements de cantons)**

**➤ 3 postes de titulaires sont à pourvoir + 3 suivants de liste maximum**

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs
01 - LA BEAUCE	1159
02 - BLOIS-1	788
03 - BLOIS-2	814
04 - BLOIS-3	961
05 - CHAMBORD	1046
06 - MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	986
07 - MONTRICHARD	910
08 - ONZAIN	698
09 - LE PERCHE	859
10 - ROMORANTIN-LANTHENAY	815
11 - SAINT-AIGNAN	1381
12 - SELLES-SUR-CHER	773
13 - LA SOLOGNE	935
14 - VENDOME	617
15 - VINEUIL	758

**Loir et Cher - 3<sup>ème</sup> COLLEGE**

Scrutin pluri nominal majoritaire à un tour

**Les 14 circonscriptions électorales comprennent 15 cantons.**

- **2 postes de titulaires + 2 postes de suppléants sont à pourvoir pour les 13 cantons non regroupés**
- **3 postes de titulaires + 3 postes de suppléants sont à pourvoir pour la circonscription BLOIS-1 / BLOIS-2**

Circonscription électorale	Nombre d'électeurs
<b>01 - LA BEAUCE</b>	98
<b>02 - BLOIS-1 / BLOIS-2</b>	47
<b>04 - BLOIS-3</b>	72
<b>05 - CHAMBORD</b>	106
<b>06 - MONTOIRE-SUR-LE-LOIR</b>	92
<b>07 - MONTRICHARD</b>	94
<b>08 - ONZAIN</b>	43
<b>09 - LE PERCHE</b>	111
<b>10 - ROMORANTIN-LANTHENAY</b>	31
<b>11 - SAINT-AIGNAN</b>	158
<b>12 - SELLES-SUR-CHER</b>	53
<b>13 - LA SOLOGNE</b>	93
<b>14 - VENDOME</b>	26
<b>15 - VINEUIL</b>	68